

Direction de la Formation et de l'Insertion Professionnelle (DFIP)

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L.613-1 ; L.613-2 et L.712-2  
Vu l'arrêté du 30 mars 2001 fixant les modalités de l'examen conduisant à la délivrance du titre d'ingénieur diplômé par l'Etat.  
Vu la Circulaire n° 2000-033 du 1<sup>er</sup> mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements d'enseignement supérieur  
Vu le Règlement général des études de l'Université Jean Monnet adopté par la CFVU du 03 juillet 2025.  
Vu la proposition du directeur de l'UFR, de l'institut, de l'Ecole ou de département.

Numéro d'arrêté (renseigné par la DFIP) : 26-230 (annule et remplace)

JURY  
Année 2025-2026

Diplôme : Ingénieur

Mention : Filière Ingénieur sous Statut Etudiant - 2<sup>ème</sup> année

Session<sup>1</sup> : unique

Semestre : 8

Président du Jury	ROBERT Stéphane	MC <sup>2</sup>
Membres du Jury	RAWAT Pryanka	Enseignante contractuelle
	CHARTIOT Jérôme	PRCE
	CHEVALIER Jules	PAST
	PATRACONE Jordan	MC
	SINGH Kamal	MC
	BOSSUET Lilian	Pr
	GOUTAILLER Florent	PRAG
	BRANDAO Eduardo	MC
	DUCOTTET Christophe	Pr
	KACHAN Elena	MC
	CRESPO MONTEIRO Nicolas	MC

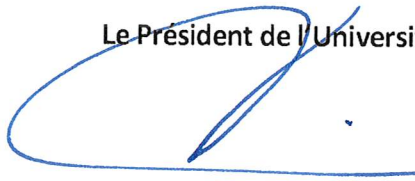

Fait à Saint-Etienne, le 22/01/2026

Le Directeur



Christophe GRAWER

Le Président de l'Université Jean Monnet

Florent PIGEON

<sup>1</sup> (1 et/ou 2 - unique)

<sup>2</sup> (PR-MC-PRAG, autres...)